

Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Pour le respect des limitations de vitesse en ville de Genève».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 1^{er} décembre 2004, dans le rapport R-38 A)

MOTION

Considérant:

- le non-respect des limitations de vitesse au centre-ville par certains conducteurs, notamment sur les pénétrantes au centre-ville;
- le nombre exagéré des accidents dus aux excès de vitesse;
- les nuisances sonores provoquées par les véhicules en infraction,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin de faire respecter la loi sur la circulation routière (LCR) en ville de Genève et en particulier les limitations de vitesse.